

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze avril deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRASSE, Jean-Pierre MORLON, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Alain FAUCHER), Dominique GILLES, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Jean-Luc HADJADI (en remplacement de Paul DUCHEZ), Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSES** : Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Paul DUCHEZ, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## 2012 – 065 : PARTICIPATION AU RELAIS INFO SERVICE – ANNEE 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2012 – 055 du 15 mars 2012 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2012 – 064 approuvant le vote du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que Madame la Présidente du Relais Info Service sollicite la participation de l'intercommunalité au budget de l'association Relais Info Service.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat se substitue aux communes pour la participation financière au fonctionnement de cette association.

Le Relais Info Service ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 9 969,20 euros pour l'année 2012 (310€ d'adhésion + 8 659,20 € participation calculée en fonction de la population).

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au Relais Info Service à hauteur de 9 969,20 euros pour l'année 2012,

**Autorise** Monsieur le Président à verser cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 avril 2012

Certifié exécutoire

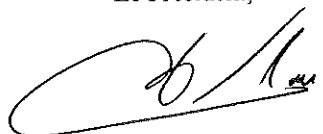
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** PARTICIPATION RELAIS INFOS SERVICES - ANNEE 2012

**Date de transmission de l'acte :** 19/04/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/04/2012

**Numéro de l'acte :** 2012-065 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20120412-2012-065-DE

**Date de décision :** 12/04/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle